Ecole Supérieure d'Art et de Design
Marne

Arrêté n°2026-23

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2026

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif principal de première classe

Le Président du conseil d'administration de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Reims,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la délibération CA-2017-18 en date du 11 octobre 2017 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 30/06/2017,
Vu la délibération CA-2026-13 du 23 juin 2026 portant tableau des effectifs,
Vu l'arrêté 2021-119 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,
Vu le statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif de première classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade actuel	Libellé Grade proposé - Promouvable à partir du	Niveau
ARCESE Céline	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1er classe - 1er décembre 2026	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet d'un recours juridictionnel auprès du tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, 25 rue du lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Reims, le 2 novembre 2026

Le Président du Conseil d'administration,



